



# Rapport sur les producteurs d'oeufs, 1<sup>er</sup> avril 2000

POUR CIRCULATION INTERNE



*For information*

**CONFIDENTIEL une fois remplis.**

Renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

If you prefer this questionnaire in english, please check

| Réservé au bureau |     |  |   |
|-------------------|-----|--|---|
| ER                | 005 |  | 1 |
| P                 | 005 |  | 4 |
| R                 | 005 |  | 2 |
| AC                | 005 |  | 3 |

Si les renseignements ci-dessus sont incorrects ou incomplets, veuillez apporter les corrections nécessaires dans les espaces ci-dessous.

|             |   |              |  |           |              |
|-------------|---|--------------|--|-----------|--------------|
| <b>NA 2</b> | Nom de l'exploitation (s'il y a lieu)                                 |              |  | Code      |              |
|             | Nom de famille  |              |  | Téléphone |              |
| <b>NA 1</b> | Prénom usuel et initiale  |              |  |           |              |
|             | R.R.  | Case postale | Numéro et nom de la rue  |           |              |
| <b>ADR</b>  | Code postal   |              | Bureau de poste (nom de la ville ou village où le courrier est reçu) |           |              |
|             |   |              |  |           |              |
| <b>NA 3</b> | Nom de l'associé (s'il y a lieu)                                      |              |  |           | Téléphone    |
| <b>NA 4</b> | Nom de l'associé (s'il y a lieu)                                      |              |  |           | Téléphone    |
|             |   |              |  |           |              |
| <b>SPA.</b> | Nom de la société par actions (si différent du nom de l'exploitation) |              |  |           | Siège Social |
|             |   |              |  |           |              |

COMMENTAIRES:

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

5-3400-371.2: 2000-09-19 SQCVAGR-460-02562

A. 1. Durant les 7 derniers jours de mars, aviez-vous des poulettes ou des poules pondeuses?

OUI

NON

ÉTIEZ-VOUS:

a) sans production d'une manière permanente?

b) n'a jamais produit d'oeufs?

c) sans production d'une manière temporaire?

Pensez-vous reprendre votre production avant le 1<sup>er</sup> octobre 2000?

Cochez une seule boîte

Passez à la Section B

Passez à la Section B

OUI

Passez à la Section B

NON

Passez à la Section B

CODE AUCUNE

2. Au 1<sup>er</sup> avril 2000, sur votre ferme, combien de poulettes et poussins, de moins de 19 semaines, sont destinés à la ponte?

501

3. Au 1<sup>er</sup> avril 2000, sur votre ferme, combien de poules pondeuses, de 19 semaines et plus?

503

4. Si vous êtes un éleveur agréé de troupeau d'approvisionnement des couvoirs, combien de douzaines d'œufs destinés à l'incubation ont été pondus durant les 7 derniers jours de mars?

(cochez une seule boîte)

530

Si vous n'êtes pas un éleveur agréé, combien de douzaines d'œufs destinés à la consommation humaine ont été pondus durant les 7 derniers jours de mars?

Douzaines

5. Si vous êtes un éleveur agréé de troupeau d'approvisionnement des couvoirs, combien de douzaines d'œufs destinés à l'incubation ont été vendus durant les 7 derniers jours de mars?

(cochez une seule boîte)

531

Si vous n'êtes pas un éleveur agréé, combien de douzaines d'œufs destinés à la consommation humaine ont été vendus durant les 7 derniers jours de mars?

Douzaines

6. Si vous êtes un éleveur agréé de troupeau d'approvisionnement des couvoirs, quelle était la valeur totale ou le prix moyen par douzaine des œufs destinés à l'incubation et vendus durant les 7 derniers jours de mars? (Ce prix n'inclut pas les prélèvements.)

(cochez une seule boîte)

532

Valeur

\$

Si vous n'êtes pas un éleveur agréé, quelle était la valeur totale ou le prix moyen par douzaine des œufs destinés à la consommation humaine et vendus durant les 7 derniers jours de mars? (Ce prix n'inclut pas les prélèvements.)

Prix moyen par douzaine

533

\$

7. Parmi les poules pondeuses rapportées à la question 3, combien seront gardées pour produire des œufs fécondés pour un couvoir (troupeau d'approvisionnement de couvoir)?

504

**B. ENTENTE AVEC LA PROVINCE:**

Pour éviter qu'il y ait répétition dans les demandes de renseignements, la présente enquête est menée en vertu d'un accord de collaboration avec le ministère de l'agriculture de votre province, en vertu de l'article 12 de la Loi sur la Statistique.

Consentez-vous à partager ces renseignements? (T.-N., N.-B., Ontario, Manitoba, Saskatchewan et Colombie-Britannique seulement)

OUI \_\_\_\_\_

NON 051-1 \_\_\_\_\_

**Québec seulement**

Une entente a aussi été conclue entre le Bureau de la Statistique du Québec et Statistique Canada pour le partage des renseignements en vertu de l'article 11 de la Loi sur la Statistique.